

italien et en français, et un peu en d'autres langues modernes.

Il nous reste à dire un mot de la langue *diplomatique*.

## II

Dans les relations diplomatiques officielles le *français* est la langue officielle d'administration de la cour romaine. Sans aucun doute, les envoyés pontificaux parlent, dans les différentes cours, la langue ou les langues des peuples auprès desquels ils sont accrédités; sans doute encore, les dépêches de la cour romaine à ses représentants sont en latin ou en italien; mais les documents officiels envoyés par le Saint Siège aux Chefs d'Etat, sont en français; c'est du moins, ce qui semble ressortir des faits et des textes.

Les Lettres de Pie X à l'Empereur d'Allemagne à l'occasion du 25e anniversaire de l'accession de ce dernier à l'empire, furent écrites en français; <sup>1</sup> la Lettre de Léon XIII au Président de la République française, en 1883, sur les droits des catholiques, fut rédigée en français; <sup>2</sup> la Lettre de S. S. Benoît XV, du 1er août 1917, aux Chefs des belligérants, fut publiée en français; <sup>3</sup> ajoutons qu'à la mort de Pie X, c'est en français que le Chef du corps diplomatique accrédité auprès du S. Siège, un autrichien, et le Cardinal Camerlingue échangèrent des paroles de sympathie. <sup>4</sup>

Ces textes semblent indiquer que pour la cour romaine, comme pour les autres cours, le français est reconnu comme langue diplomatique.

fr. AUG. LEDUC, O. P.



<sup>1</sup> *Acta A. Sedis*, 1913, p. 363.

<sup>2</sup> *Lettres* (Ed. Bonne Presse) vol. VI. p. 253.

<sup>3</sup> *Acta A. Sedis*, 1917, p. 417.

<sup>4</sup> *Acta A. Sedis*, 1914, p. 440.